

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI 11 juin 2019

Etabli le 12 juin 2019 par M. Thomas MARINIER

NOM DES PARTICIPANTS	FONCTION	Prés.	Exc. (Proc)	Abs
Cyril GERARDON	Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle pour l'Ambassade de France	X		
Christian CALDARA	Conseiller Consulaire		X	
Yvan SCHMITT	Proviseur	X		
Antoine KOPP	Directeur du primaire	X		
Bastien SEIGNOLLES	Directeur administratif et financier (DAF)	X		
Gwenaëlle BEAUCHEMIN	Représentante du personnel enseignant du primaire	X		
Carole CHIARADIA	Représentant du personnel enseignant du secondaire	X		
Cornelia SNEL LIEVEN	Représentant des personnels non-enseignants	X		
Hélène FIGUEIRAS	Membre du CG – Pdte	X		
James SWAN	Membre du CG - V-Pdt		X (HF)	
Natalia CIEMALA	Membre du CG - Trésorière		X (DA)	
Connie MARTINON	Membre du CG	X		
Maru MONTERO	Membre du CG		X (CM)	
Deema AYOUB	Membre du CG		X (PS)	
Nicolas COVILLE	Membre du CG	X		
Priya SATOW	Membre du CG	X		
Robana KHALIL	Membre du CG	X		
Thomas MARINIER	Secrétaire de séance	X		

Invité(e)s / Autres participants : Mariette BASTIAN DIFFUSION EXTERNE : Publique

Prochaine réunion le : 18 juin 2019

Votes :

- Le CR du CA du 23 avril 2019 est validé par 7 voix sur 7 votants ou représentés
- Le CA décide la fermeture du compte dormant n°65588900047 au nom de l'Association Sportive Denis Diderot par 9 voix sur 9.
- Suite à un avis favorable de la commission RH, le CA décide de renouveler l'ensemble des contrats excepté celui de CB pour l'année 2019-2020 par 9 voix sur 9.
- Suite à la suppression d'un poste expatrié, le CA, sur avis favorable de la commission RH, décide d'ouvrir un poste de mathématiques en contrat local par 9 voix sur 9.
- Sur proposition de la commission RH, le CA décide de transformer le poste de SVT temps plein en 2 mi-temps par 9 voix sur 9.
- Le CA décide de proposer un contrat de consultance à Reuben LUBANGA en appui à son remplaçant pour l'année 2019-2020 par 9 voix sur 9.
- Le CA décide de fermer un poste de Secrétariat en laissant à la direction l'organisation opérationnelle du service par 9 voix sur 9.
- Le CA décide d'annuler le poste actuel et passer par une promotion interne pour occuper la mission de coordinateur de l'accueil périscolaire par 9 voix sur 9.
- Sur avis favorable de la commission RH, le CA décide de financer la venue d'un psychologue pour le premier trimestre 2019-2020 (3 mois) avec l'association AGIR par 9 voix sur 9.
- Contrairement au vote électronique 20190529-015, le CA autorise le paiement de la Prime ISAE à toutes les personnes éligibles c'est-à-dire effectuant les heures d'enseignement en classe. Cependant le paiement doit être fait au prorata des heures d'enseignement exercées devant les élèves. La décision s'applique de manière rétroactive au 01/09/2018 par 9 voix pour et 9 contre.
- Le CA exige que le LFDD se mette en conformité avec la loi kenyane. Les modalités de la mise en conformité seront votées lors d'une Assemblée Générale en novembre 2019 après un calendrier d'échanges entre les parents, la direction, le personnel, l'Ambassade de France et l'AEFE. Aussi, le Conseil d'administration s'engage à garantir une année neutre pour les parents (maintien des frais de scolarités votés à l'AG de décembre 2018) et pour le personnel (maintien du salaire net et des avantages nets) pour l'année scolaire 2019-2020. Enfin, le Conseil d'administration s'engage à prendre en charge (y compris financièrement) les permis de travail et les « dependant pass » du personnel non inclus dans l'accord France-Kenya. Décision adoptée par 9 voix sur 9.
- Le CA décide de contracter avec la société Symphony Critical Power Solutions pour l'acquisition et l'installation d'un UPS de 120 KVA pour un montant de 7,698,920 KES par 9 voix sur 9.
- Le CA décide de contracter avec la société Outsource Designs pour le suivi des travaux de sécurité pour un montant maximum de 685,000 KES par 9 voix sur 9.
- Le CA décide de contracter avec la société Odds & Ends pour l'achat et le remplacement de 56 blocs de casiers à 4 compartiments pour un montant de 627,200 KES par 9 voix sur 9.
- Le CA valide, afin de pouvoir réaliser les travaux d'aménagement du parking dans des conditions optimales, de voter un budget supplémentaire d'un montant total de 11,820,403.50 KSH afin d'y intégrer un bloc sanitaire prévu. Ce vote remplace le vote électronique n°20190521-012. Validé par 8 voix sur 9 (une abstention).
- Le CA décide de contracter avec la société Avenue Car Hire pour un montant de 11,828,950 KES par an, négociable à la baisse par 9 voix sur 9.



Echanges, décisions

James Swan ne peut pas être présent car il est à NY pour assurer ses nouvelles fonctions de représentant spécial de l'ONU pour la Somalie.

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour : compte rendu de la rencontre entre l'Ambassade et l'AEFE.

A. Vote du compte-rendu du dernier CA : 23 avril 2019

Modification de formulation pour 2 participants. Ces modifications ont été apportées et le compte-rendu envoyé en séance.

Le CR du CA du 23 avril 2019 est validé par 7 voix sur 7 votants ou représentés

B. Finances

- Arrêté des comptes 2018

Les dirigeants de note cabinet d'audit KPF souhaitent rencontrer Deloitte pour accorder les méthodes de calcul de la taxe sur un chiffre. Ils ont une rencontre lundi 17 juin. Nous serons même de vous présenter les comptes clôturés.

Il faut prévoir un autre CA

- Fermeture du compte de l'association sportive Denis Diderot

Pour répondre aux recommandations de nos auditeurs, nous sollicitons l'accord du CA pour fermer un compte dormant de l'Association Sportive Denis Diderot (autour de 20 000 KSHS) et transférer cette somme sur le compte du LFDD.

Arrivée de Hélène FIGUEIRAS

Le CA décide la fermeture du compte dormant n°65588900047 au nom de l'Association Sportive Denis Diderot par 9 voix sur 9.

C. Ressources Humaine

- Renouvellement des contrats

Après discussions, la commission RH propose de renouveler l'ensemble des contrats excepté le contrat de Madame Christine BENARD.

Suite à un avis favorable de la commission RH, le CA décide de renouveler l'ensemble des contrats excepté celui de CB pour l'année 2019-2020 par 9 voix sur 9.

- Compte rendu de la rencontre Ambassade / AEFE

A la demande de l'Ambassade, une rencontre a été organisée avec le DG de l'AEFE et le directeur Afrique. L'Ambassadrice et le COCAC ont parlé des risques fiscaux et du projet délocalisation du LFDD.

Il a été rappelé que l'AEFE, par l'intermédiaire de son guide de gouvernance, maintient que les établissements conventionnés doivent respecter le droit local. En l'absence de convention fiscale (avant 2007), les impôts devaient être payés au Kenya.

C'est une obligation qui relève de la responsabilité du comité de gestion. L'AG devra simplement décider qui paye la note. Les parents, le personnel, les réserves. L'AEFE est prête à accompagner le LFDD pour éviter une fermeture du Lycée comme c'est arrivé au Mozambique. Guillaume Carriaux viendra aussi en octobre pour nous aider. Expliquer pourquoi nous sommes plus chers que les autres établissements de la zone mais les moins chers des autres écoles internationales. Il faudra préparer cette mission.

La délocalisation reste une question avec une limite de surface autour de 3 hectares. Est-ce un seuil absolu ou est-ce une limite négociable en fonction de la concurrence ? Ce serait bien de se mettre d'accord sur le principe avec Paris.

MB : Mais l'AEFE était-elle au courant ?

CG : L'AEFE à Paris n'avait pas l'air au courant

GB : Est-ce que l'ambassade va continuer à nous appuyer ?

CG : L'Ambassade portera le sujet, le moment venu, une fois la régularisation lancée. S'il y a une réaction de KRA sur les arriérés, l'Ambassade accompagnera le LFDD sur les échanges avec le gouvernement Kenyan.

BS : Il y a effectivement un risque de retour en arrière. Est-ce que KRA va se retourner, nous ne le savons pas. Vers qui KRA va-t-il se retourner ? Il est possible que ce soit l'école.

CG : Une recommandation de M. BROCHET, Directeur de l'AEFE, est de mettre à jour les nouveaux contrats au plus vite.

HF : Il faut faire attention à la démarche pour se déclarer.

CG : Il faudra aller les voir, ouvrir le dossier avec eux. Nous devons évaluer le niveau de l'interlocuteur à cibler.

MB : Mais le processus d'enregistrement va prendre une année ; après la régularisation des impôts sur le revenus.

BS : Les modifications internes peuvent être lancées rapidement mais, par la suite, le processus de validation des membres du board prendra du temps.

CS : Si j'ai bien compris, il y aurait une responsabilité pénale des membres du board, aurons-nous des parents ?

BS : Oui, mais les parents s'impliqueront plus si l'école suit les règles.

CM : Si l'école est à but non lucratif, est-ce que ça fonctionne avec les règles imposées aux écoles au Kenya ? Il faut aussi voir l'intérêt d'aller vers KRA

CG : Oui, KRA a l'intérêt de collecter l'impôt mais n'a pas intérêt à ce que l'école fasse faillite.

DA : Les dirigeants de l'école (comité de gestion), ne sont pas reconnus légalement au Kenya.

CG : Peut-être mais les discussions devront avoir lieu avec le comité de gestion

- Création d'un poste de mathématiques en contrat local

Le poste d'EMCP2 occupé par M. ABI AAD n'est pas renouvelé. Il est proposé d'ouvrir un contrat local. Le LFDD a reçu 2 candidatures dont une d'un enseignant certifié.

Suite à la suppression d'un poste expatrié, le CA, sur avis favorable de la commission RH, décide d'ouvrir un poste de mathématiques en contrat local par 9 voix sur 9.

- Transformation du poste de SVT à temps plein en 2 contrats à ½ temps

C'est compliqué de recruter un enseignant avec 6 niveaux différents. L'idée est de le couper en 2 en ouvrant sur des candidats présents à Nairobi. Des candidats ont été identifiés.

Sur proposition de la commission RH, le CA décide de transformer le poste de SVT temps plein en 2 mi-temps par 9 voix sur 9.

- Préparateur de laboratoire

Nous avons un préparateur de laboratoire qui doit partir à la retraite. A ce jour, nous n'avons pas de bonnes candidatures. En interne, nous avons un candidat qui se forme mais qui n'a pas, aujourd'hui, l'ensemble des capacités. La proposition serait de garder Monsieur LUBANGA en contrat de consultance pour former M. HANDA.

Le CA décide de proposer un contrat de consultance à Reuben LUBANGA en appui à son remplaçant pour l'année 2019-2020 par 9 voix sur 9.

- Réorganisation des missions au secrétariat

Le secrétariat administratif avait des missions RH. Depuis l'arrivée d'une coordinatrice RH, ces missions ont été reprises. La proposition est de revenir à un fonctionnement du secrétariat de direction avec deux postes au lieu de trois actuellement.

Le CA décide de fermer un poste de Secrétariat en laissant à la direction l'organisation opérationnelle du service par 9 voix sur 9.

- Accueil périscolaire.

Ce poste va être remplacé en interne. La mise en place de ce service a généré un certain nombre de questions et remarques des parents. Actuellement, la situation est beaucoup plus sereine.

Le CA décide d'annuler le poste actuel et passer par une promotion interne pour occuper la mission de coordinateur de l'accueil périscolaire par 9 voix sur 9.

- Demandes ASEM

Les ASEM ont transmis des demandes de revalorisation de leurs conditions de rémunération. Ces 6 postes étant intégrés dans la convention collective, la coordinatrice RH va les accompagner dans leurs démarches vis-à-vis de Kudheiha. Le CA souhaite prendre en compte leurs demandes mais souhaite effectuer les demandes dans les règles afin de ne pas rentrer en conflit avec Khudeiha.

- Poste de psychologue scolaire

Il y a 2 ans, les élèves étaient suivis par un partenaire ce qui était très apprécié. Pour revenir sur cette situation, nous avons l'idée de trouver des possibilités de faire venir un psychologue dans l'établissement sur une mission via l'association AGIR sur le premier trimestre 2019-2020 (4 mois) pour faire un certain nombre de bilans. Nous avons besoin d'un professionnel pour faire le bilan. Le budget est à affiner (500 €/ mois de per diem + logement + billet d'avion + frais pour AGIR + visas).

MB : Mais pourquoi ne pas créer un poste plus pérenne ?

YS : Effectivement, c'est un besoin mais l'environnement budgétaire n'est pas favorable à cette action.

AK : Je vais me renseigner pour savoir combien l'association va facturer les frais

YS : Nous pouvons envisager une mission réduite à 3 mois (mi-septembre à mi-décembre)

CM : Cette personne vient de France. Ne peut-on pas trouver une personne francophone au Kenya ?

AK : La connexion au système éducatif Français est essentielle pour avoir une continuité de travail.

Sur avis favorable de la commission RH, le CA décide de financer la venue d'un psychologue pour le premier trimestre 2019-2020 (3 mois) avec l'association AGIR par 9 voix sur 9.

- Prime ISAE

Les représentants du personnel présents à la commission RH ont souhaité que le CA se prononce sur la date de mise en œuvre dès septembre 2018 considérant qu'il s'agit d'une prime pour une année scolaire complète.

GB : L'extension de la prime a été validée par vote électronique avec rattrapage depuis Janvier. La demande est qu'elle soit étendue à l'ensemble de l'année scolaire.

Contrairement au vote électronique 20190529-015, le CA autorise le paiement de la Prime ISAE à toutes les personnes éligibles c'est-à-dire effectuant les heures d'enseignement en classe. Cependant le paiement doit être fait au prorata des heures d'enseignement exercées devant les élèves. La décision s'applique de manière rétroactive au 01/09/2018 par 9 voix pour et 9 contre.

- Mise en conformité fiscale 2019-2020

Le CA officialise ce qui a été discuté avec les parents et le personnel ces dernières semaines.

Le CA exige que le LFDD se mette en conformité avec la loi kenyane. Les modalités de la mise en conformité seront votées lors d'une Assemblée Générale en novembre 2019 après un calendrier d'échanges entre les parents, la direction, le personnel, l'Ambassade de France et l'AEFE.

Aussi, le Conseil d'administration s'engage à garantir une année neutre pour les parents (maintien des frais de scolarités votés à l'AG de décembre 2018) et pour le personnel (maintien du salaire net et des avantages nets) pour l'année scolaire 2019-2020.

Enfin, le Conseil d'administration s'engage à prendre en charge (y compris financièrement) les permis de travail et les « dependant pass » du personnel non inclus dans l'accord France-Kenya. Décision adoptée par 9 voix sur 9.

D. Achats/Travaux

- Achat et Installation des UPS

Afin de pallier aux problèmes récurrents de détérioration du matériel informatique liés aux fréquentes coupures électriques, une solution pérenne est proposée avec l'achat d'UPS pouvant protéger les équipements électroniques.

Quatre propositions :

- Touch Point Agencies LTD pour 11.3 Mkes (1 onduleur 120 KVA)
- Symphony Critical Power Solutions pour 7.6 Mkes (1 onduleur 120 KVA)
- Kaiphil Technologies pour 6.8 Mkes (5 onduleurs de 8 KVA – 2 de 6 KVA)
- Jetpack Technologies pour 5.9 Mkes (11 onduleurs de 6 KVA)

La proposition se tourne vers Symphony Critical Power Solutions qui propose un UPS unique de 120 KVA au meilleur prix.

Le CA décide de contracter avec la société Symphony Critical Power Solutions pour l'acquisition et l'installation d'un UPS de 120 KVA pour un montant de 7,698,920 KES par 9 voix sur 9.

- Choix du chef de projet pour le suivi des travaux de cet été.

Etant donné l'importance des travaux qui auront lieu durant les vacances d'été, il est important de désigner un chef de projet qui aura pour mission de superviser les travaux (respect du cahier des charges, rapports de suivi).

3 propositions :

- TRIAD Architects pour 1,606,924.80 KES
- PHAROS Architects pour 3,624 KES
- Outsource Designs pour 685,000 KES

Le choix se porte sur la dernière proposition.

Le CA décide de contracter avec la société Outsource Designs pour le suivi des travaux de sécurité pour un montant maximum de 685,000 KES par 9 voix sur 9.

- Remplacement des casiers du secondaire

Ain de remplacer les casiers actuels du secondaire, nous souhaitons installer des casiers métalliques.

3 propositions :

- Odds & Ends pour 627,200 KES
- Victoria furniture pour 1,071,840 KES
- Antarc pour 730,800 KES

Le CA décide de contracter avec la société Odds & Ends pour l'achat et le remplacement de 56 blocs de casiers à 4 compartiments pour un montant de 627,200 KES par 9 voix sur 9.

- Modification du devis « Extension travaux de sécurité »

Le devis validé par vote électronique (20190521-012) ne prenait pas en compte le coût des toilettes (initialement prévu sur le bâtiment 9 (terrain de sport)). Le CA procède donc à la réintégration de cette somme dans le projet global soit un surcoût de 11,820,403.50 KES

Le CA valide, afin de pouvoir réaliser les travaux d'aménagement du parking dans des conditions optimales, de voter un budget supplémentaire d'un montant total de 11,820,403.50 KSH afin d'y intégrer un bloc sanitaire prévu. Ce vote remplace le vote électronique n°20190521-012. Validé par 8 voix sur 9 (une abstention).

E. Transports

- Sélection du prestataire suite Appel d'Offre

La commission d'appel d'offre a réceptionné 7 offres dont 3 se sont avérées sérieuses

Company Name	Cost (55%)	Price / Y + Maintenance/y	Operational performance, experience and financial Stability (20%)	Communication (20%)	Additional services (5%)	Total	Ranking
Ngurumah Tours & Travel	5	28,200,000 KES + 550,000 KES	4	5	8	4,95	2
Avenue Car Hire	10	9,728,950 KES + 2,100,000 KES	9	7	8	9,1	1
Jimcy Enterprises LTD	3	16,560,000 KES + 4,080,000 KES	2	5	8	3,45	3

Une dernière négociation peut avoir lieu pour obtenir de meilleures conditions mais le CA souhaite valider la démarche.

Le CA décide de contracter avec la société Avenue Car Hire pour un montant de 11,828,950 KES par an, négociable à la baisse par 9 voix sur 9.

F. Votes électroniques déclenchés avant ce CA

Compte tenu des contraintes de délais, 4 votes électroniques ont été lancés avant le CA :

- 012 VOTE Extension travaux de sécurité → adopté par 8 voix pour et 1 abstention
- 013 VOTE Demande de clôture d'un compte à terme → adopté par 8 voix pour et 1 abstention
- 014 VOTE Election à la présidence du CG → adopté par 8 voix pour et 1 abstention
- 015 VOTE Extension prime ISAE → adopté par 8 voix pour et 1 abstention

G. Calendrier



Lycée Denis-Diderot de Nairobi
Année scolaire 2018-2019



- Date de la prochaine réunion du CA : 18 juin 2019 à 17h30 - 1^{er} juillet à 17h30
- Date de la prochaine Assemblée générale : 22 juin 2019 à 10h

Fin de séance – 20h30